

PLAN STRATEGIQUE 2018-2022 DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (CCUAC)

DOCUMENT DE VALIDATION DE L'ATELIER

Document d'information

Décembre 2017

RÉSUMÉ (1/2)



- Le plan stratégique 2018-2022 du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption est un cadre qui fournit des lignes directrices aux initiatives des membres du Conseil et du Secrétariat en vue de la réalisation de la vision à court terme du Conseil. Cette vision devrait être, avant 2020, « une organisation efficace qui fournit un appui approprié aux Etats Membres dans la mise en œuvre durable de la Convention de l'UA sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption en Afrique. »
- L'élaboration du Cadre stratégique est fondée sur deux approches :
 - Une analyse de la mission, des points forts, des faiblesses, des opportunités et des menaces du Conseil et l'identification des principaux catégories d'acteurs ont permis l'identification d'un créneau pour le Conseil. En fait, ses interventions comme organe chargé de la coordination des initiatives de lutte contre la corruption en Afrique confirmeront la valeur ajoutée qu'elle a dans un domaine qui est en constante évolution .
 - Une analyse de la performance de sa stratégie précédente (2011-2015)
- La portée du plan stratégique s'inspire des objectifs prioritaires, des résultats et activités attendus pour atteindre les objectifs. Les axes stratégiques sont tirées des principes inscrits dans l'Acte Constitutif de l'Union africaine, la Convention de l'Union africaine sur la Prévention et la Lutte contre la corruption, l'Architecture africaine de gouvernement (AAG), l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Plan décennal de mise en œuvre. En s'acquittant de son mandat et en atteignant ses objectifs stratégiques, le Conseil est conscient de la nécessité d'harmoniser les synergies et de développer des stratégies cohérentes et collaboratives avec d'autres parties prenantes
- Le Plan stratégique 2018-2022 vise à réaliser quatre objectifs :
 - Fournir une feuille de route qui définit clairement les actions du Conseil au cours des cinq (5) prochaines années. Le Plan sert d'outil pour orienter la planification, la prise de décision et l'affectation de ressources
 - Fournir un cadre stratégique et des normes communes de responsabilités qui permettent au Conseil, aux parties prenantes et aux partenaires, de s'aligner sur la façon dont les objectifs sont réalisés, et la flexibilité de répondre aux développements rapides et inattendus
 - Créer un lien solide entre le Conseil, les partenaires et les parties prenantes qui l'assisteront dans sa mission (à court terme), mesurer le niveau d'avancement dans la lutte contre la corruption en Afrique (à moyen terme) et réduire considérablement les effets de la corruption sur la bonne gouvernance et le développement en Afrique (long terme) ;
 - Fournir une plateforme pour aligner les activités du Conseil sur le plus important agenda de l'Union africaine, à savoir, l'Agenda 2063 de l'UA (Aspiration #3) et le cadre pour l'Architecture africaine de la gouvernance

RÉSUMÉ (2/2)



- Les principales hypothèses qui sous-tendent le Plan stratégique 2018-2022 ont été établies y compris l'adoption d'une approche par stratégie échelonnée en fonction de la croissance des capacités de l'UA ABC. Le Conseil continuera à entretenir de bonnes relations de travail avec les partenaires clés et les parties prenantes et des ressources supplémentaires seront mises à la disposition de l'UA-ABC
- Un Cadre stratégique comprenant quatre axes stratégiques articulera la vision du Conseil pour la période 2018-2022 :
 - L'amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption ;
 - Le renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption ;
 - Le renforcement des activités de coopération et de sensibilisation ; et
 - Le renforcement des capacités institutionnelles du Conseil et du Secrétariat.
- Au cours deux premières années, le Conseil et le Secrétariat œuvreront en vue de renforcer leur propre efficacité opérationnelle, pour assurer la durabilité de leurs actions. D'autres centres d'intérêt majeurs mettront l'accent sur la ratification de la Convention par les États Membres, la mise en œuvre d'une stratégie de communication, l'élaboration et la mise en œuvre de projets de lutte contre la corruption en collaboration avec les parties prenantes.
- Pour assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre de ce plan, le Conseil jouera le rôle d'un think tank et fournira aux États Membres et au Secrétariat les conseils nécessaires sur les questions de lutte contre la corruption. Il sera également responsable de la réalisation des campagnes de communication stratégique, alors que le secrétariat exécutif fournira l'assistance technique et administrative requise pour la mise en œuvre de différentes activités.
- Le Conseil compte mettre en œuvre ce plan sur la base des principes tels que, entre autres :
 - Subsidiarité et complémentarité avec les autres organes de l'UA, les États Membres et les CER ;
 - Réalisations concrètes, faisabilité et atteinte des résultats ;
 - Méthode de mise en réseau, qui bénéficie des initiatives et des ressources fournies par d'autres acteurs
- Le Plan Stratégique vise à stimuler l'engagement soutenu avec les acteurs de la gouvernance concernés afin d'en tirer le maximum d'avantages. Il est également élaboré à un moment où le travail du Conseil consultatif a connu un regain d'intérêt à la suite de la décision de l'Union africaine de proclamer 2018 comme étant l'Année africaine de la lutte contre la corruption. Alors que le Plan Stratégique a mis l'accent sur le mandat en cours du Conseil consultatif, il est guidé par les principes de prévoyance et de flexibilité afin de le rendre adaptable et afin qu'elle puisse répondre aux défis des cinq prochaines années.



Présentation du CCUAC

Bilan du Plan stratégique 2011-2015

Stratégie 2018-2022 et Plan de mise en œuvre

Leviers du Plan de mise en œuvre 2018-2022

Annexes

MANDAT ET MISSION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION (CCUAC)



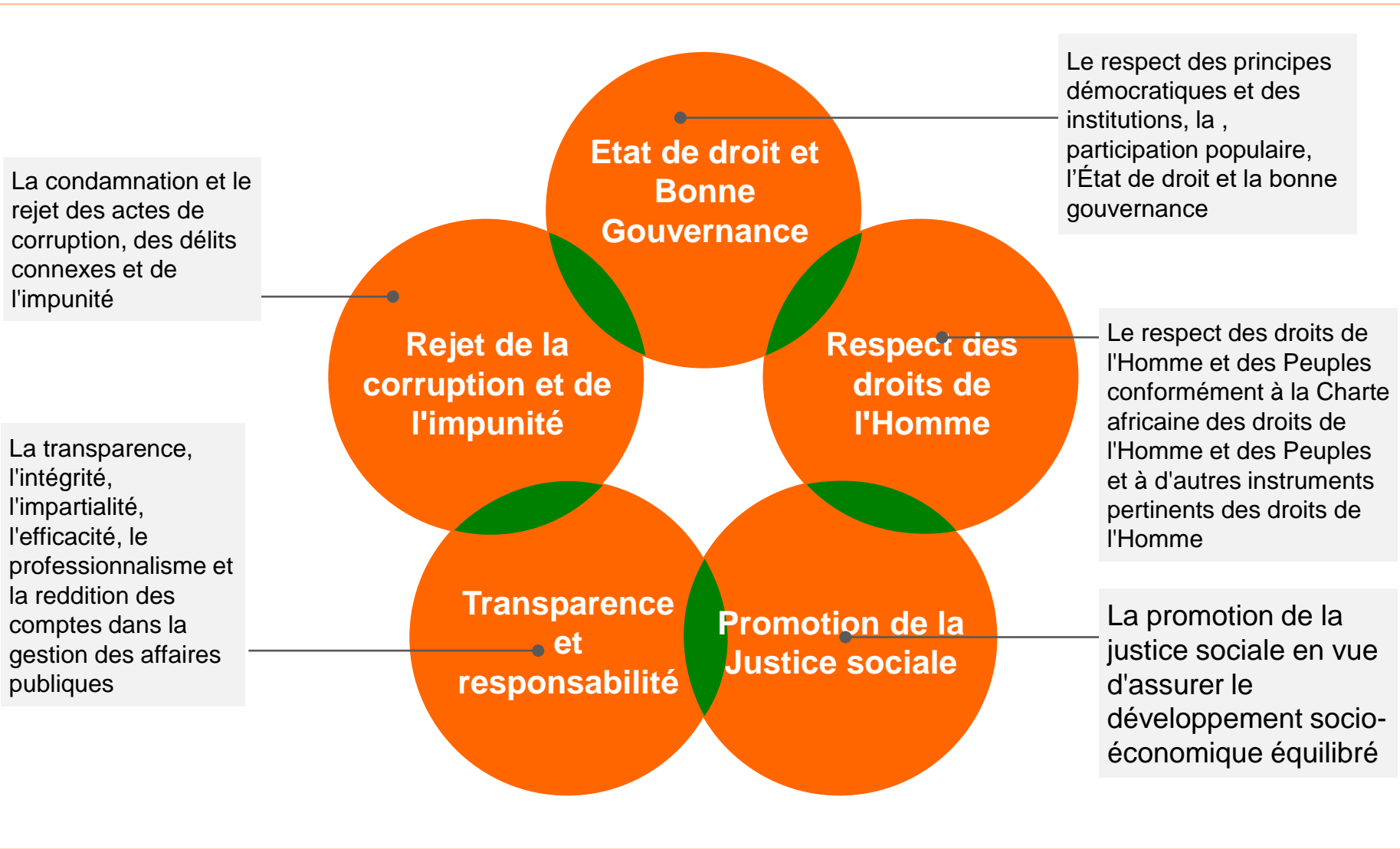
Principes fondamentaux régissant la mise en œuvre du mandat du CCUAC

- Subsidiarité et complémentarité avec les autres organes de l'UA, les États Membres et les CER ;
- Orientation des résultats, faisabilité et impact
- Coordination et coopération étroites avec les CER
- Cohérence des politiques et des programmes ; et
- Une approche de mise en réseau, qui tire profit des ressources disponibles à travers d'autres acteurs

Mission et mandat

- Promouvoir et encourager l'adoption et l'application des mesures de lutte contre la corruption sur le continent ;
- Collecter et documenter des informations sur la nature et l'ampleur de la corruption et des infractions connexes en Afrique ;
- Développer des méthodologies analyser la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique, diffuser l'information et sensibiliser le public sur les effets négatifs de la corruption et des délits connexes ;
- Conseiller les gouvernements sur la manière de traiter le fléau de la corruption et des délits connexes dans leurs juridictions nationales;
- Collecter des informations et analyser la conduite et le comportement des sociétés multinationales opérant en Afrique et diffuser ces informations auprès des autorités nationales compétentes en vertu de l'Article 18 (1) de la convention ;
- Développer et promouvoir l'adoption de codes de conduite harmonisés des fonctionnaires de l'Etat ;
- Etablir des partenariats avec la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples, la Société civile africaine, les organisations étatiques, inter-gouvernementales et non-gouvernementales en vue de faciliter le dialogue dans la lutte contre la corruption et les délits connexes;
- Soumettre régulièrement un rapport au Conseil exécutif sur les progrès réalisés par chaque État partie dans le respect des dispositions de cette convention;
- Exécuter tout autre tâche concernant la corruption et les délits connexes qui peuvent lui être assignées par les organes politiques de l'Union africaine

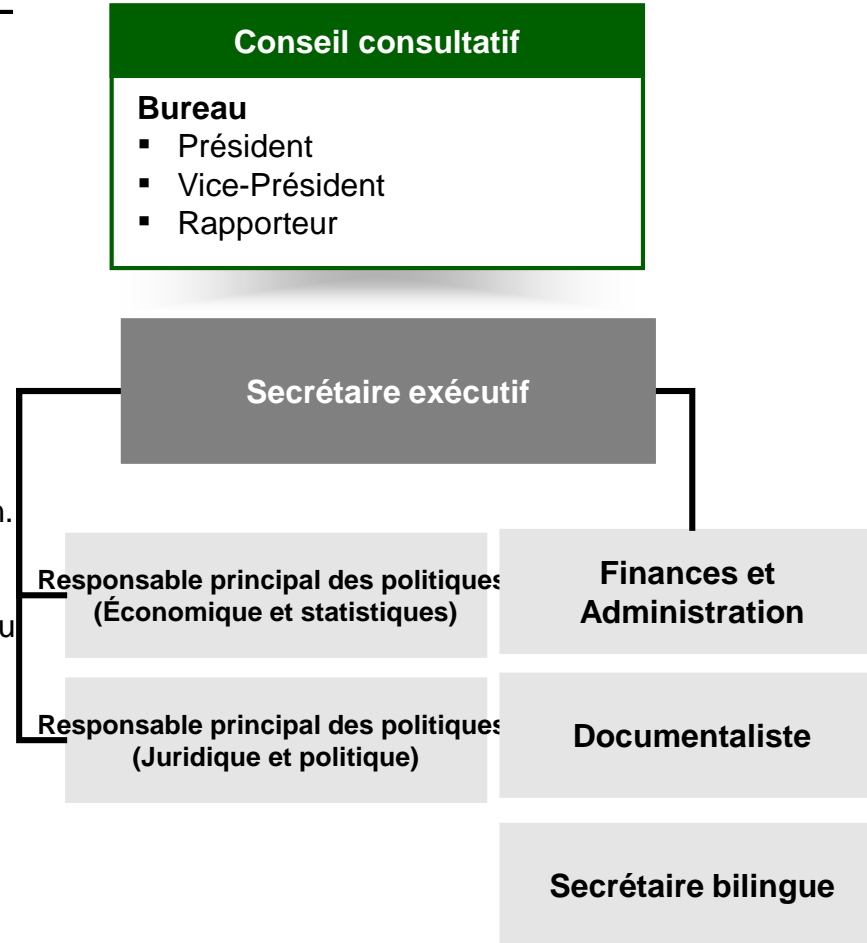
LES VALEURS FONDAMENTALES DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION (CCUAC)



STRUCTURE DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION (CCUAC)

Conseil consultatif

- Le conseil élit parmi ses membres un bureau composé du président, d'un vice-président et d'un Rapporteur. Les Membres du Bureau sont nommés pour une période de deux ans.
- Le Bureau assure la planification et la coordination des activités du Conseil nécessaires à l'exécution de ses fonctions en vertu de l'article 22 (5) de la convention.
- Le Bureau peut représenter le Conseil dans des conférences régionales et internationales ou des réunions liées à ses fonctions et son mandat.
- Le bureau peut, après avoir informé la Commission de l'Union africaine (CUA) et au nom du Conseil, parapher des accords de partenariats et de coopération avec d'autres organismes ou institutions régionales ou internationales poursuivant les mêmes objectifs



Secrétariat

- Le Secrétariat fonctionne sous la direction du bureau et le contrôle du Rapporteur.
- Il fournit un appui administratif, logistique et professionnel considérable au Conseil
- Il organise toutes les réunions du conseil et du bureau et tient le registre de tous les documents et la correspondance du conseil.
- Il fournit également l'appui technique nécessaire aux membres du Conseil dans la réalisation de leurs missions.
- Le Secrétariat est dirigé par un Secrétaire exécutif et doté d'un personnel administratif, technique et professionnel



PRINCIPAUX JALONS DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION (CCUAC)

Adoption de la Convention de l'Union africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption (juillet 2003)

Entrée en vigueur de la Convention de l'Union africaine sur la Prévention et la lutte contre la Corruption et dépôt du 15ème instrument (Août 2006)

Création du Conseil consultatif en vertu de l'Article 22 (1) de la Convention africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption (Mai 2009)

2003

2006

2009

2011

2017

2013

Adoption de la Charte africaine sur les Valeurs et Principes de la Fonction publique et de l'Administration (Janvier 2011)

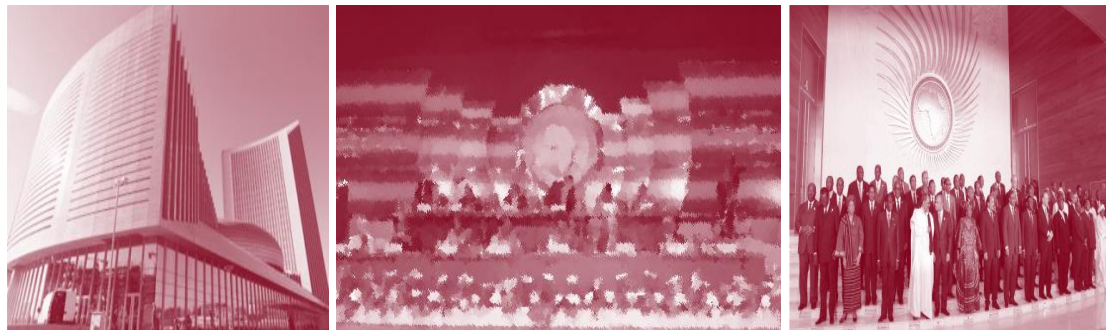
Publication du Plan Stratégique 2011-2015 du CCUAC (Août 2011)

Adoption de la décision de proclamer 2018 Année africaine de la Lutte contre la Corruption et le 11 juillet Journée africaine de la Lutte contre la Corruption (Janvier 2017)

Dixième anniversaire de l'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption (Mai 2013)

Élaboration d'un modèle de législation africaine sur la lutte contre la corruption (Janvier 2013)

Adoption du Programme Régional de Lutte contre la Corruption pour l'Afrique (Octobre 2011)



Présentation du CCUAC

Bilan du Plan Stratégique 2011-2015

Plan Stratégique 2018-2022 et plan de mise en œuvre

Leviers du Plan de mise en œuvre 2018-2022

Annexes

Rapport sur la mise en œuvre du Plan Stratégique 2011-2015 du CCUAC

Axes stratégiques I

- Soutien à la mise en œuvre de la convention
- 5% de mise en œuvre des activités



Axes stratégiques II

- Sensibilisation sur la convention et la visibilité du conseil
- 0% de mise en œuvre des activités



Axes stratégiques III

- Création de partenariats
- 0% de mise en œuvre des activités



Axes stratégiques IV

- Efficacité organisationnelle du Conseil et Suivi et évaluation
- 0% de mise en œuvre des activités¹



ÉVALUATION DÉTAILLÉE : AXES STRATÉGIQUES I



Axes stratégiques I

Appui à la mise en œuvre de la convention



Principaux Objectifs

Activités

Progrès réalisés (2011 à 2015)

état

- Assurer la ratification de la convention par les États Membres de l'Union africaine

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation au niveau des États membres sur l'importance de la ratification de la Convention

- Résultats attendus non réalisés



- Promouvoir et encourager l'élaboration d'un cadre juridique adéquat et efficace par les États parties

- Analyser et identifier les lacunes dans l'appropriation de la convention par les États parties

- Résultats attendus non réalisés



- Proposer une loi modèle qui pourrait être adaptée aux États membres pour soutenir la domestication appropriée de la convention par États Parties

- Résultats attendus non réalisés

- Suivre l'application des lois mises en place et leurs effets/impact sur la réduction de la corruption et des infractions assimilées dans les États parties

- Résultats attendus non réalisés

ÉVALUATION DÉTAILLÉE : AXES STRATÉGIQUES I



Axes stratégiques I...

Appui à la mise en œuvre de la convention

Objectifs prioritaires	Activités	Progrès réalisés (2011 à 2015)	état
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'application du code de conduite adopté pour les fonctionnaires publics 	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion du code de conduite adopté au sein des Etats parties Suivre la création, la mise en œuvre et l'impact des codes de conduite aux niveaux nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats attendus non réalisés Résultats attendus non réalisés 	
<ul style="list-style-type: none"> Établir des méthodologies afin d'analyser la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les instruments de mesure existants de la corruption en ce qui concerne le degré d'application tel que défini par la convention Élaborer un instrument de mesure pour évaluer la nature, l'ampleur et l'impact de la corruption Concevoir un instrument de mesure adapté et complet de la corruption en Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> Travaux en cours Résultats attendus non réalisés Résultats attendus non réalisés 	

ÉVALUATION DÉTAILLÉE : AXES STRATÉGIQUES I



Axes stratégiquesI....

Appui à la mise en œuvre de la Convention



Objectifs prioritaires

- Analyser et encourager le développement des capacités des organes nationaux et sous-régionaux en charge de la lutte contre la corruption

Activités

- Examiner les capacités actuelles des organes de lutte contre la corruption à soutenir efficacement la mise en œuvre de la Convention et la lutte contre la corruption
- Appuyer la mise en œuvre d'un programme pertinent de développement des capacités des organes de lutte contre la corruption

Progrès réalisés (2011 à 2015)

- Résultats attendus non réalisés
- Résultats attendus non réalisés

état



ÉVALUATION DÉTAILLÉE : AXES STRATÉGIQUES II



Axes Stratégiques II

Sensibilisation sur la Convention et la visibilité du Conseil



Objectifs prioritaires	Activités	Progrès réalisés (2011 à 2015)	Etat
<ul style="list-style-type: none">Renforcer la sensibilisation sur la Convention et ses mécanismes de mise en œuvre (aux niveaux national, sous-régional et régional)	<ul style="list-style-type: none">Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communicationÉtablir des liens formels avec les réseaux et organismes appropriés de lutte contre la corruptionCollecter, et documenter des informations sur la nature et l'ampleur de la corruption en AfriquePartager les informations sur la nature et l'ampleur de la corruption en AfriquePrésenter les champions ou les meilleures pratiques dans l'application des dispositions de la Convention	<ul style="list-style-type: none">Résultats attendus non réalisésRésultats attendus non réalisésRésultats attendus non réalisésRésultats attendus non réalisésRésultats attendus non réalisés	



Axes Stratégiques III



Création de partenariats

Objectifs prioritaires	Activités	Progrès réalisés (2011 à 2015)	Etat
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les partenariats avec les acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des projets appropriés pour la réalisation du plan stratégique (technique) Obtenir l'engagement des parties prenantes à s'impliquer dans les projets élaborés par le Conseil. <ul style="list-style-type: none"> Parties: Le CCUAC, les États Membres de l'UA, la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples Parties associées : Banque africaine de développement (Bad), organismes des Nations-unies et organes pertinents Parties prenantes: ONG et Société civile 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats attendus non réalisés Résultats attendus non réalisés 	

Axes stratégiques IV

Efficacité organisationnelle du Conseil et suivi et évaluation



Objectifs prioritaires	Activités	Le progrès réalisés (2011 à 2015)	État
<ul style="list-style-type: none"> Établir un secrétariat efficace, fonctionnel et doté de ressources suffisantes 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un secrétariat doté d'un personnel adéquat Définir un organigramme pour le secrétariat avec la mission et les interrelations Recruter un personnel permanent pour le Secrétariat Élaborer et mettre en œuvre un programme de développement des capacités au profit du personnel Élaborer un système harmonisé de planification et de rapport entre le Conseil et le Secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats attendus non réalisés Résultats attendus non réalisés Résultats attendus non réalisés Résultats attendus non réalisés Résultats attendus non réalisés 	
<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser et sécuriser les ressources financières 	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser les ressources internes au sein de l'UA 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats attendus non réalisés 	

ÉVALUATION DÉTAILLÉE : AXES STRATÉGIQUES IV

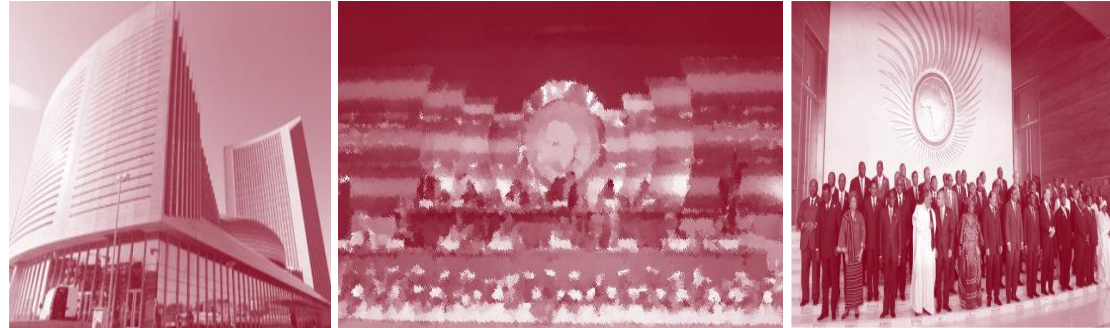


Axes stratégiques IV

Efficacité organisationnelle du Conseil et Suivi et Evaluation



Objectifs prioritaires	Activités	Progrès réalisés (2011 à 2015)	Etat
<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser et sécuriser les ressources financières 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier, mobiliser et sécuriser les ressources externes 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats attendus non réalisés 	
<ul style="list-style-type: none"> Optimiser l'efficacité des membres du Conseil durant leur mandat 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le renforcement de l'adhésion des nouveaux membres du Conseil et leur appropriation de l'orientation stratégique du Conseil consultatif Établir et systématiser le processus de transition entre le conseil sortant et le nouveau conseil 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats attendus non réalisés Résultats attendus non réalisés 	
<ul style="list-style-type: none"> Suivre, évaluer et rendre compte des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Convention 	<ul style="list-style-type: none"> Établir un système de partage et de collecte d'informations dans la lutte contre la corruption par le Conseil, les États parties et les partenaires Rendre compte des principales activités menées avec leurs résultats 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats attendus non réalisés Résultats attendus non réalisés 	



Présentation du CCUAC

Bilan du Plan stratégique 2011-2015

Plan stratégique 2018-2022 et Plan de mise en œuvre

Leviers du Plan de mise en œuvre 2018-2022

Annexes



OBJECTIFS, FFOM, HYPOTHÈSES ET CADRE STRATÉGIQUE DE LA STRATÉGIE 2018-2022

LES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022



Fournir une feuille de route qui définit clairement les actions du Conseil au cours des cinq (5) prochaines années. Le Plan sert **d'instrument d'orientation** de planification, de prise **de décision** et d'affectation **des ressources**



Fournir un cadre stratégique et **des normes communes de responsabilités** qui permettent au Conseil, aux parties prenantes et aux partenaires, de s'aligner sur la façon dont les **objectifs sont réalisés, et la flexibilité** de répondre à développements rapides et inattendus



Créer un lien solide entre le Conseil, les partenaires et les parties prenantes qui l'assisteront dans sa mission (à court terme), mesurer **le niveau d'avancement** dans la lutte contre la corruption en Afrique (à moyen terme) **et réduire** considérablement les effets de la corruption sur la bonne gouvernance et le développement en Afrique (long terme) ;

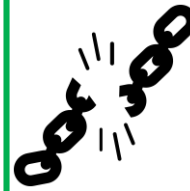


Fournir une plateforme pour aligner les activités du Conseil sur l'agenda phare de l'Union africaine, à savoir, **l'Agenda 2063 de l'UA** (Aspiration #3) et sur le cadre de **l'Architecture africaine de Gouvernance**

ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU CCUAC (FFOM)



- Qualification et compétence des membres du Conseil
- Établissement et opérationnalisation des règles et procédures
- Diversité culturelle de ses membres
- Présence de l'UA derrière le Conseil
- Couverture continentale de la



- Insuffisance de ressources humaines pour la mise en œuvre du plan stratégique du CCUAC
- Insuffisance des ressources financières
- Insuffisance de partenariats à long terme
- Manque de soutien logistique, par exemple, espace de bureau, moyens de transport
- Cour mandat du Conseil, entraînant des changements récurrents au cours d'un horizon de planification stratégique par exemple, 3 changements dans un seul horizon de planification stratégique



- Sensibilisation accrue sur les effets négatifs de la corruption
- Dynamisme élevé de la communauté de lutte contre la corruption
- Partenariats /Synergie avec les organismes régionaux et nationaux de lutte contre la corruption, les ONG et les agences internationales telles que l'ONU
- Regain d'intérêt de la lutte contre la corruption et l'importance d'une bonne gouvernance en Afrique pour la communauté internationale



- Manque d'une structure d'appui en vue de faciliter la mise en œuvre des plans stratégiques du CCUAC
 - Manque d'engagement politique des États parties dans l'établissement d'un cadre législatif conforme aux dispositions de la Convention
 - Manque d'engagement politique des États Membres de l'UA dans
- la ratification et la domestication

LES HYPOTHÈSES CLÉS QUI SOUS-TENDENT LE PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022 ET LE PLAN DE MISE EN OEUVRE



Adoption d'une approche stratégique échelonnée, alignée sur l'amélioration progressive des capacités du CCUAC.



Le Conseil continuera à entretenir de bonnes relations de travail avec les parties prenantes et les partenaires clés



Les ressources supplémentaires seront mises à la disposition du CCUAC



Le CCUAC s'efforcera d'être une organisation apprenante, qui tire les leçons de ses erreurs tout en s'ouvrant aux bonnes pratiques de gestion.



Le CCUAC s'efforcera d'être flexible dans la mise à jour de son Plan Stratégique au fil des événements

CADRE STRATÉGIQUE DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (CCUAC)



I Amélioration du cadre juridique pour lutter contre la corruption

- a Encourager la ratification de la convention par les États parties
- b Favoriser et encourager l'adoption d'un cadre juridique adéquat et efficace par les États membres
- c Favoriser l'adoption par les États Parties d'un Code de conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics
- d Élaborer des stratégies pour faire face aux éléments corruption, crime et commerce dans les flux financiers illicites.

II Renforcement des capacités des États parties à combattre la corruption

- a Renforcer les capacités des principaux acteurs nationaux et régionaux de lutte contre la corruption à travers tous les CER
- b Encourager le partage de savoir d'expérience au sein des acteurs de lutte contre la corruption dans chaque CER
- c Élaborer et rendre disponibles les ressources et les instruments de lutte contre la corruption

III. Renforcement des activités de coopération et de sensibilisation

- a Sensibiliser sur le rôle du CCUAC; élaborer et opérationnaliser un plan d'action en vue d'appuyer la Déclaration de 2018 comme Année africaine de lutte contre la corruption. Renforcer les relations entre le CCUAC et les acteurs de la Gouvernance internes
- b Renforcer les relations entre le CCUAC et les acteurs externes
- c Renforcer les relations entre le CCUAC et les acteurs externes

IV Renforcement des capacités institutionnelles du Conseil et du Secrétariat.

- a Lever les contraintes financières du Secrétariat et renforcer ses capacités d'exécution
- b Renforcer les capacités institutionnelles du Secrétariat.
- c Définir la structure de Gouvernance entre le Conseil et le Secrétariat.
- d Fourniture de locaux permanents qui répondent aux exigences opérationnelles du Conseil



PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2018-2022

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (1/23)



Objectifs stratégiques

Encourager la ratification de la Convention par les États membres de l'Union Africaine

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2021	2020	2021	2022	
1 Mener des missions de plaidoyer en faveur de la ratification de la Convention dans les pays non signataires	Rapports des missions de plaidoyer)	N/D	N/D	N/D	N/D	Conseil

2 Suivre l'état de ratification de la convention au sein des États Membres de l'Union africaine et produire des rapports annuels à l'intention du Conseil exécutif	Des rapports réguliers sur la ratification de la convention	Décembre	Décembre	Décembre	Décembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (2/23)



Objectifs stratégiques

Favoriser et encourager l'adoption par les États parties d'un cadre juridique adéquat et efficace

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2021	2020	2021	2022	
1 Adoption d'une loi modèle (élaborée avec l'appui de la CEA) pour appuyer la domestication appropriée de la Convention par les États Parties	Adoption d'une loi modèle par le Conseil exécutif de l'Union africaine	Janvier	Conseil
2 Publier une loi modèle et encourager tous les États parties ayant mis en place des lois contre la corruption à s'approprier la loi modèle	Appropriation de la loi modèle par tous les États parties ayant ratifié la convention	Décembre	Conseil
3 Publier une loi modèle et Inciter tous les États Parties ne disposant pas de lois contre la corruption à adopter la loi modèle	Adoption de la loi-modèle par tous les États parties ayant ratifié la Convention	Décembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (3/23)



Objectifs stratégiques (

Favoriser et encourager l'adoption par les États Parties d'un cadre juridique approprié et efficace

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2021	2020	2021	
4 Mener, tous les trois ans, une étude pour analyser le niveau de domestication de la loi-modèle (et de la convention) par les États Parties qui ont ratifié la Convention	Rapports sur le niveau de domestication de la loi modèle (analyse des lacunes et recommandations)			Décembre	Conseil
5 Instituer un programme annuel en vue d'identifier et de reconnaître les efforts des États Parties y compris les meilleures pratiques dans la mise en œuvre des dispositions de la Convention durant les Sommets de l'UA et les ateliers sur la lutte contre la corruption et la conférence annuelle de lutte contre la corruption	Opérationnalisation du programme d'identification	Janvier	Janvier	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (4/23)



Objectifs stratégiques

Favoriser l'adoption par les États Parties d'un Code de conduite harmonisé pour les agents de la Fonction publique

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2021	2020	2021	2022	
1 Élaborer et adopter un Code de Conduite harmonisé pour les Agents publics	Élaboration et adoption d'un Code de conduite par le Conseil exécutif de l'Union africaine	Janvier	Conseil
2 Mener une étude en vue d'identifier les États Parties ayant des lacunes dans le Code de conduite pour les agents publics et les États Parties ne disposant pas de Code de conduite pour les agents publics	Enquête sur l'état du Code de conduite pour les agents publics à travers tous les États Parties qui ont ratifié la convention	Juin	Conseil
3 Engager les États Parties à aligner le Code de conduite existant sur le Code de conduite harmonisé pour les agents publics	Les États Parties disposant d'un Code de conduite préexistant ont aligné celui-ci sur le Code de Conduite harmonisé	Décembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (5/23)



Objectif stratégique Ic (contd.)

Favoriser l'adoption par les Etats Parties d'un Code de conduite harmonisé pour les agents de la Fonction publique

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2021	2020	2021	2022	
<p>4 Exhorter les États Parties ne disposant pas de code de conduite pour les agents publics à adopter le code de conduite harmonisé pour les agents publics</p>	<p>Les États Parties n'ayant pas de code de conduite préexistant ont adopté le code de conduite harmonisé</p>	Décembre	Conseil
<p>5 Vulgariser les résultats des enquêtes régulières sur le niveau d'application (et l'impact) des codes de conduite harmonisés pour les agents publics dans les États Parties qui ont ratifié la Convention</p>	<p>Rapports d'enquête sur les avancées relatives à la mise en œuvre et les recommandations</p>	Décembre	Décembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (6/23)



Objectif stratégique Id

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour faire face à la corruption dans les flux financiers illicites

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2021	2020	2021	2022	
<p>1 Intégrer les flux financiers illicites dans l'Article 22 de la Convention de l'Union africaine sur la Prévention et la lutte contre la corruption</p> <p>– « Élaborer des méthodologies en vue d'analyser la nature et l'ampleur des flux financiers illicites provenant d'Afrique, diffuser les informations et sensibiliser le public sur les effets négatifs des flux financiers illicites provenant d'Afrique »</p>	Intégration des Flux Financiers Illicites dans l'Article 22 du CUAPLCC	Décembre	Conseil
<p>2 Obtenir la ratification des États membres de la convention révisée</p>	Ratification de la Convention révisée par un nombre minimal d'États Parties	Décembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN OEUVRE (7/23)



Objectif stratégique Id (contd.)

Elaborer et mettre en œuvre des stratégies pour faire face à la corruption dans les flux financiers illicites

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2019	2020	2021	2022	
<p>3 Elaborer un programme d'activités en vue de rendre opérationnelle l'Article 22 révisé de la convention visant à lutter contre la composante corruption des flux financiers illicites :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Élaboration de projets de lois types autour des marchés publics – Amélioration de l'accès public aux Budgets Nationaux – Le programme de plaidoyer / et de sensibilisation du public destiné à donner des informations détaillées sur l'impact économique, social et politique des flux financiers illicites 	Élaboration d'un Programme de Flux Financiers Illicites	Juin	Secrétariat

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (8/23)



Objectif stratégique IIa

Renforcer les capacités des acteurs nationaux et régionaux de la lutte contre la corruption à travers tous les CER

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2019	2020	2021	2022	
1 Réaliser une étude en vue d'identifier les lacunes des capacités régionales dans la chaîne de prévention de la corruption, d'enquête et de poursuite dans tous les États Parties qui ont ratifié la Convention	Rapport d'analyse des lacunes pour chaque région	Décembre	Secrétariat
2 Engager des consultations pour élaborer des programmes de renforcement de capacités régionales en vue de renforcer les capacités des acteurs clés de la chaîne de prévention, d'enquête et de poursuite	Élaboration de programmes de renforcement de capacités des régions	Juin	Secrétariat
3 Exécuter les programmes de renforcement des capacités des régions	Opérationnalisation du Programme de renforcement des capacités régionales	Janvier	Secrétariat

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (9/23)



Objectif stratégique IIb

Promouvoir le partage de connaissances et d'expériences entre les acteurs nationaux et régionaux de la lutte contre la corruption pour améliorer la coopération transnationale

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2019	2020	2021	2022	
<p>1 Organisation de conférences annuelles au profit des acteurs clés tels que les organismes de lutte contre la corruption, application de loi et système judiciaire de la chaîne de prévention, d'investigation et de poursuites et (de concert avec les acteurs externes) afin de faciliter le partage des expériences sur la lutte contre la corruption</p>	Organisation d'ateliers élargis annuels de lutte contre la corruption	Juin	Juin	Juin	Juin	Conseil
<p>2 Organisation d'ateliers et de séminaires régionaux au profit des acteurs clés de la chaîne de prévention, d'investigation et de poursuites afin de faciliter le partage des expériences sur la lutte contre la corruption</p>	Organisation de 2 ateliers régionaux par an	Mars et Septembre	Mars et Septembre	Mars et Septembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (10/23)



Objectif de stratégie IIc

Élaborer et rendre accessibles les outils et ressources de lutte contre la corruption

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2019	2020	2021	2022	
1 Création par les pays d'un réseau de points focaux en vue de recueillir les données sur les actes de corruption et les infractions assimilées	Création du Réseau des points focaux nationaux et régionaux	Juin	Secrétariat
2 Démarrage par les pays de la collecte et de l'analyse des données sur les actes de corruption et les infractions assimilées	Opérationnalisation de la Collecte et de l'analyse des données	Juin	Secrétariat
3 Régulièrement publier et rendre accessibles les données sur les actes de la corruption	Données publiées sur le site internet du CCUAC et mises à la disposition du public	Septembre	Septembre	Septembre	Secrétariat

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN OEUVRE (11/23)



Objectif stratégique IIc (contd.)

Élaborer et rendre accessibles les instruments et ressources de lutte contre la corruption

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2019	2020	2021	2022	
4 Évaluer les instruments existants de mesure de la corruption en ce qui concerne leur champ d'application tel que défini par la Convention	Rapport d'évaluation sur les instruments actuels de mesure de la corruption utilisés en Afrique	Décembre	Secrétariat
5 Élaborer de nouvelles méthodes d'analyse de la nature et de l'ampleur de la corruption en Afrique	Élaboration de nouvelles méthodes d'évaluation de la corruption en Afrique	Juin	Secrétariat
6 Réaliser une étude de référence une fois toutes les deux années sur la conduite et les comportements contraires à l'éthique des acteurs clés (Par exemple, les compagnies multinationales) opérant en Afrique	Réalisation de l'étude de référence et diffusion des résultats	Juin	Secrétariat

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (12/23)



Objectif stratégique (contd.)Ilc

Élaborer et rendre accessibles les outils et ressources de lutte contre la corruption

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2019	2020	2021	2022	
7 Faciliter l'accès des organismes nationaux de lutte contre la corruption aux bases de données internationales de lutte contre la corruption	Accès aux bases de données internationales accordé à tous les organismes nationaux de lutte contre la corruption	Décembre	Secrétariat
8 Intégrer le Plan de Communication 2018 du CCUAC dans le Plan stratégique 2018-2022	intégration du Plan de Communication 2018 du CCUAC dans le Plan stratégique 2018-2022		Mars				Secrétariat

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (13/23)



Objectif stratégique IIIa

Renforcer la sensibilisation du grand public sur le rôle du CCUAC, élaborer et mettre en œuvre un plan d'action en vue d'appuyer la proclamation de 2019 comme étant l'Année africaine de la Lutte contre la Corruption

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2018	2020	2021	2022	
1 Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication du CCUAC: <ul style="list-style-type: none"> – Sensibilisation du grand public – Implication des principaux acteurs 	Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication	Décembre	Secrétariat

2 Élaboration et validation de la note d'orientation sur la proclamation de 2018 comme étant Année africaine de la Lutte contre la Corruption	Finalisation de la note d'orientation	Janvier	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN OEUVRE (14/23)



Objectif stratégique IIIa (contd.)

Renforcer la sensibilisation du grand public sur le rôle du CCUAC ; élaborer et mettre en œuvre un plan d'action en vue de soutenir la proclamation de 2018 comme étant l'Année africaine de la Lutte contre la Corruption

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2019	2020	2021	2022	
3 Opérationnaliser la note d'orientation sur la Proclamation de 2018 comme étant Année africaine de la Lutte contre la Corruption <ul style="list-style-type: none"> – Proposition d'activités de traitement – Proposition d'activités préparatoires – Proposition d'activités de gestion des connaissances – Proposition d'activités de plaidoyer et de sensibilisation – Proposition d'activités de financement 	Opérationnalisation de la note d'orientation	Décembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (15/23)



Objectif de stratégie IIIb

Renforcer les relations et l'engagement du CCUAC avec les acteurs et les institutions internes de gouvernance de l'Union

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2019	2020	2021	2022	
1 Élaborer conjointement avec les acteurs internes le programme régional de lutte contre la corruption pour l'Afrique 2021-2023	Élaboration du programme régional de lutte contre la corruption pour l'Afrique 2021-2023	Décembre	Secrétariat
2 Mettre en œuvre le programme régional de lutte contre la corruption pour l'Afrique 2021-2023 en collaboration avec les acteurs internes de l'UA	Opérationnalisation du programme régional de lutte contre la corruption pour l'Afrique 2021-2023	Janvier	Secrétariat
3 Nommer un point focal du CCUAC pour l'Architecture africaine de Gouvernance (AAG)	Nomination du point focal pour l'AAG	Juin	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (16/23)



Objectif stratégique IIIb (contd.)

Renforcer les relations et l'engagement du CCUAC avec les acteurs et les institutions internes de gouvernance de l'Union

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2019	2020	2021	2022	
4 Opérationnaliser la participation du CCUAC à l'architecture africaine de gouvernement (AGA)	Participation pleine et régulière aux activités et aux réunions de l'AAG	Janvier	Secrétariat
5 Identifier les programmes potentiels pour une collaboration conjointe avec la Cour africaine et la CEA dans les domaines du développement et de la mise en œuvre, par exemple la stratégie de communications avec la Cour africaine	Opérationnalisation du Programme d'activités conjointes avec la Cour africaine	Septembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN OEUVRE (17/23)



Objectif stratégique IIIc

renforcer les relations entre le CCUAC et les acteurs externes

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2019	2020	2021	2022	
1 Identifier et cartographier le soutien potentiel des partenaires externes dans les domaines de : <ul style="list-style-type: none"> – Financement – Renforcement de capacités et – Programme de mise en oeuvre 	Partenaires identifiés et cartographiés dans les trois domaines essentiels	Juin	Conseil
2 Élaborer de nouveaux partenariats entre le CCUAC et les acteurs à travers tous les domaines identifiés pour susciter des engagements structurés	Élaboration de Stratégies d'engagement des partenaires	Septembre	Conseil
3 Mise en œuvre de nouvelles stratégies de partenariats à travers les trois domaines identifiés	Mise en œuvre des stratégies d'engagement des partenaires	Décembre	Secrétariat

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN OEUVRE (18/23)



Objectif stratégique IIIc (contd.)

Renforcer les relations entre le CCUAC et les acteurs externes (*résultats : Collaboration plus étroite et structurée avec les acteurs externes, entretenue par le Conseil dans les domaines de l'allocation des ressources et des meilleures pratiques*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2019	2020	2021	2022	
4 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour rétablir et renforcer les relations tendues avec les partenaires externes clés	Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de renforcement des partenaires	Décembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE 19/23)



Objectif stratégique IVa

Lever les contraintes en matière de ressources du Secrétariat et améliorer ses

Activités	Résultats escomptés	objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2019	2020	2021	2022	
1 Mettre sur pied une structure d'exécution provisoire en vue d'appuyer le Secrétariat dans l'exécution du plan de mise en œuvre et du Plan stratégique 2018-2022	Approbation d'une structure provisoire d'exécution de projets	Juin	Secrétariat
2 Engager les partenaires externes à doter la structure d'appui provisoire de personnel en vue de faciliter la mise en œuvre du plan stratégique : <ul style="list-style-type: none"> – Détachements – Recrutement direct 	Dotation en personnel complet de la structure provisoire d'exécution de projets	Conseil	

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN OEUVRE (21/23)



Objectif stratégique IVb

Renforcer les capacités techniques du Secrétariat

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2019	2020	2021	2022	
1 Effectuer une analyse du déficit de qualifications propre à tout le personnel du Secrétariat du CCUAC et aux membres du Conseil	Rapport sur le déficit de qualifications et recommandations pour combler le déficit	Décembre	Secrétariat
2 Élaborer et mettre en œuvre le programme de renforcement de capacités pour combler le déficit de qualifications de tout le personnel du CCUAC	Élaboration et mise en œuvre du programme de renforcement de capacités	Juin	Secrétariat
3 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de transition (y compris un programme d'intégration) au profit des nouveaux membres du Conseil pour assurer la continuité dans la mise en oeuvre des initiatives stratégiques	Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de transition du Conseil	Janvier	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (22/23)



Objectif stratégique IVc

Définir la structure de gouvernance entre le Conseil et le

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2019	2020	2021	2022	
1 Élaborer une structure de gouvernance pour la planification et la présentation de rapport entre : <ul style="list-style-type: none"> • Conseil consultatif • Secrétariat exécutif 	Définition d'une structure de gouvernance du CCUAC	Décembre		Conseil
			Conseil
2 Définir les liens hiérarchiques entre le Conseil consultatif, le secrétariat exécutif et le Département des Affaires politiques	Définition de liens hierarchiques		Juin				
		Conseil



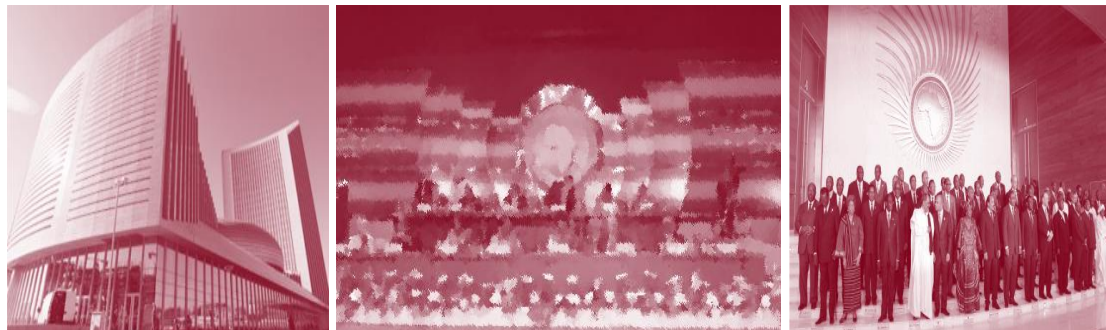
PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (23/23)



Objectif stratégique de III d

Assurer la fourniture opportune de locaux permanents qui répondent aux exigences opérationnelles du Conseil (

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2018	2019	2020	2021	2022	
1 Établissement et opérationnalisation des activités du Comité de facilitation conjoint	Création et opérationnalisation du Comité de Facilitation conjoint	Juin	Conseil
2 Élaborer et obtenir l'approbation des plans architecturaux finals	Élaboration et approbation des plans architecturaux	Juin	Conseil
3 Démarrer la construction du siège du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption	Démarrage de la construction des locaux	Juin	Conseil



Présentation du CCUAC

Bilan du Plan Stratégique 2011-2015

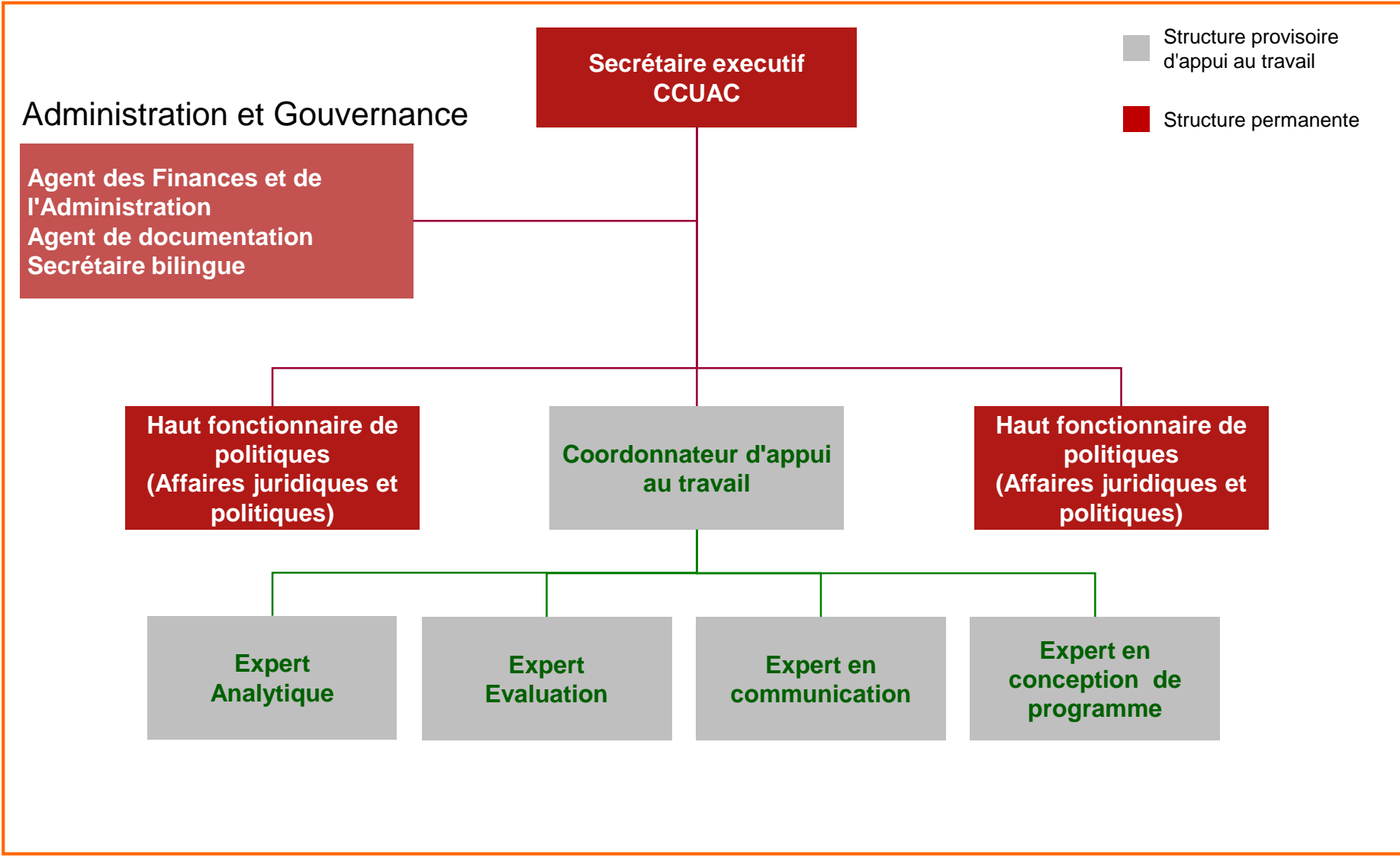
Stratégie 2018-2022 et Plan de mise en œuvre

Leviers du Plan de mise en œuvre 2018-2022

Annexes

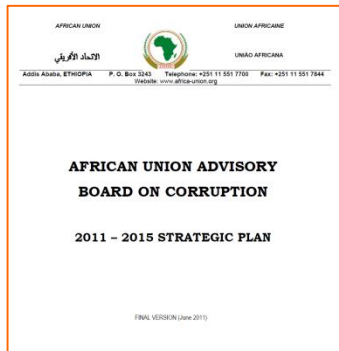


POUR PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE, UNE STRUCTURE PROVISOIRE DOIT ÊTRE MISE EN PLACE POUR STIMULER LA CAPACITÉ DU SECRÉTARIAT



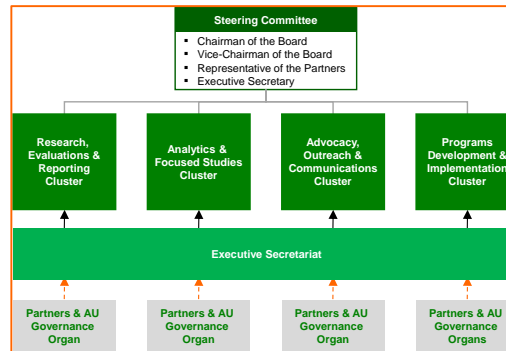
NOUS PROPOSONS UNE STRUCTURE D'EXÉCUTION QUI PUISSE AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE ~5% À ~50% LES 5 PROCHAINES ANNÉES...

Faible mise en œuvre du Plan Stratégique 2011-2015



- La faible mise en œuvre de la stratégie résultant :
 - Des problèmes de moyens
 - Du déficit de qualifications techniques
 - Des rôles peu clairs dans la mise en œuvre entre le Secrétariat et le Conseil
 - Des objectifs trop ambitieux
- Il n'y a aucune raison de croire que la mise en œuvre de la nouvelle stratégie serait différente des autres

Structure de mise en œuvre proposée et critère de conception



Considérations sur la conception

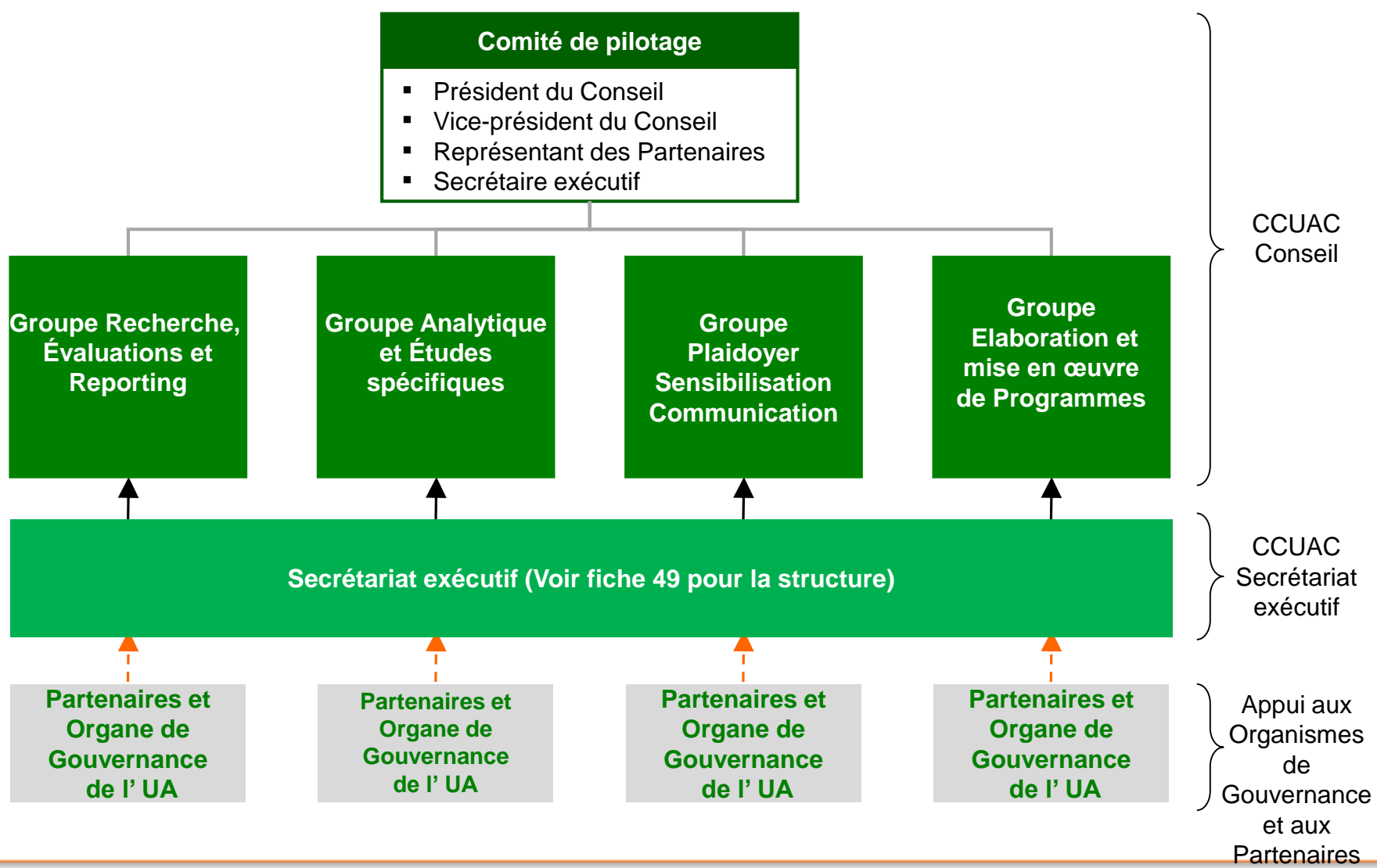
- Renforcement des capacités institutionnelles du Conseil et du Secrétariat.
- Une plus grande implication du Conseil dans la mise en œuvre de la stratégie
- Amélioration de la collaboration avec les partenaires et les acteurs :
 - Recrutement - mise en œuvre de la stratégie
 - renforcement de capacités

L'impact attendu de la nouvelle structure

- L'amélioration de la mise en œuvre nécessiterait à court de terme une focalisation sur la structure de mise en œuvre par opposition à d'autres leviers tels que les structures de gestion des performances
- La structure de mise en œuvre proposée tirera profit des ressources des acteurs et mènera à une collaboration étroite (et à une définition des rôles et des responsabilités) au sein du CCUAC
- Cela déboucherait sur une amélioration considérable de la mise en œuvre



... LE MÉCANISME /STRUCTURE D'EXÉCUTION AURAIT, AVEC LES ACTEURS CLÉS, LE MODÈLE D'ORGANIGRAMME SUIVANT.....



... ET LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE SUIVANTE, DÉCRITE POUR TOUS LES ACTEURS CLÉS

Rôle

A

Comité de Pilotage

- Indiquer une direction
- Prendre des décisions ou des recommandations; approuver les objectifs et les plans pendant les sessions du Conseil ou les séances spéciales pour examiner l'exécution du Plan stratégique
- intégrer les Groupes

B

Groupes

- Fournir un leadership quotidien dans la mise en œuvre du programme
- Fournir un leadership dans la résolution des problèmes
- Mobiliser des ressources
- Intégrer les flux de travail

C

Appui du Secrétariat

- Exécuter des analyses et une mise en œuvre -quotidienne des initiatives stratégiques dans la Stratégie 2018-2022 du CCUAC et le Plan de mise en œuvre

D

Partenaires

- Fournir un appui dans la mise en œuvre-des ressources et des financements
- Fournir une perspective et des conseils globaux
- Fournir les meilleures pratiques internationales



Présentation du CCUAC

Bilan du plan stratégique 2011-2015

Stratégie 2018-2022 et plan de mise en œuvre

Leviers du Plan de mise en œuvre 2018-2022

Annexes

CADRE LOGIQUE

CADRE LOGIQUE (1/22)

Axes stratégique I

Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>a Encourager la ratification de la convention par les États membres de l'Union africaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des missions de recommandation en faveur de la ratification de la convention destinée aux pays n'ayant pas encore ratifié la convention • Suivre l'état de la ratification de la convention au sein des Etats Membres de l'Union africaine et produire des rapports annuels à l'intention du Conseil exécutif 	<ul style="list-style-type: none"> • Une amélioration dans la ratification de la convention • Publier régulièrement un rapport annuel sur l'état de la ratification et le soumettre au Conseil exécutif : <ul style="list-style-type: none"> — Les pays qui n'ont pas encore ratifié la convention — Les questions qui militent contre la ratification — Les mesures prises pour résoudre ces questions — Les recommandations relatives aux prochaines étapes 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de missions réussies dans les États membres qui n'ont pas encore ratifié la convention • Mise en place d'un dispositif de suivi actif pour mettre fin aux problèmes qui militent contre la ratification • Progrès réalisés dans les États membres concernés par le dispositif de suivi de la ratification • En décembre chaque année (à partir de 2019), un rapport sur l'état de ratification à publier et à présenter au Conseil exécutif

Axes stratégiques I

Amélioration du cadre juridique pour l'éradication de la corruption

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>b Favoriser et encourager l'adoption, par les Etats membres, d'un cadre juridique approprié et efficace</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter la loi de référence relative à la lutte contre la corruption (élaborée avec l'appui de la CEA) en vue favoriser la domestication adéquate de la convention par les Etats Parties • Transmettre les lois modelés et encourager tous les Etats parties disposant d'un cadre juridique de lutte contre la corruption à l'adapter à la loi de référence adéquate sur la lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la loi de référence par le Conseil exécutif de l'Union africaine • Adaptation et mise en œuvre efficace de la loi de référence sur la lutte contre la corruption par les Etats Parties 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la loi de référence au Conseil exécutif d'ici le mois de janvier 2019 pour adoption • Réalisation d'une étude référentielle pour identifier les écarts entre la loi de référence et les lois des Etats Parties sur la lutte contre la corruption. Étudier pour proposer des stratégies pour combler ces écarts. • Nombre d'ateliers régionaux et nationaux réussis tenus avec les Etats parties pour fournir un appui en vue de l'adaptation des lois actuelles de lutte contre la corruption à la loi de référence • Tous les Etats Parties qui ont ratifié la convention devraient avoir harmonisé les lois actuelles d'ici le mois de décembre 2022

CADRE LOGIQUE (3/22)

Axes stratégiques I

Amélioration du cadre juridique pour l'éradication de la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>b Favoriser et encourager l'adoption d'un cadre juridique approprié et efficace par les États Parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser les lois modelés et encourager tous les Etats Parties ne disposant pas de cadre juridique de lutte contre la corruption à adopter la loi de référence Effectuer des études annuelles pour analyser le niveau de domestication de la loi de référence (et de la convention) par les Etats Parties qui ont ratifié la convention 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement et efficacité des initiatives nationales de lutte contre la corruption au sein des Etats Parties Obtenir une vue d'ensemble des progrès réalisés par les Etats Parties dans la domestication des lois modèles et aperçu sur les défis auxquels est confrontée la domestication 	<ul style="list-style-type: none"> Une étude référentielle menée pour identifier les Etats parties ne disposant pas de lois relatives à la lutte contre la corruption propose des stratégies invitant les Etats Parties à adopter la loi de référence. Le nombre d'ateliers régionaux et nationaux réussis tenus avec les Etats parties pour fournir un appui en vue de l'adoption de la loi référence Tous les Etats parties qui ont ratifié la convention et ne disposant pas de lois relatives à la lutte contre la corruption devraient avoir adopté les lois modèles d'ici le mois de décembre 2022 Effectuer une étude par an (à compter de décembre 2020) sur le niveau de domestication de la loi et de la convention décrivant : <ul style="list-style-type: none"> Les lacunes de la domestication Recommandations concernant la façon de combler les lacunes

CADRE LOGIQUE (4/22)

Axes stratégiques I

Amélioration du cadre juridique pour l'éradication de la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>b Favoriser et encouragez l'adoption d'un cadre juridique adéquat et efficace par les Etats Parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Instituer un programme annuel pour identifier et reconnaître les efforts des Etats parties avec les meilleures pratiques dans l'exécution des dispositions de la convention pendant les sommets de l'AU et la conférence annuelle et les ateliers d'anti-corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les Etats parties à ratifier et domestiquer la convention et à encourager le partage/adoption des meilleures pratiques dans la domestication de la convention 	<ul style="list-style-type: none"> • Critères pour identifier les meilleures pratiques élaborés et partagés d'ici au mois de décembre 2019 • Programme d'identification conçu et développé d'ici au mois de juin 2020 • Programme inaugural d'identification opérationnel d'ici au mois de janvier 2021 avec des programmes annuels tenus chaque mois de janvier
<p>c Favoriser l'adoption du code de la conduite harmonisé pour les Agents des la fonction publique par les Etats Parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et adopter un code de conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un code de conduite modèle pour combattre la corruption dans le service public 	<ul style="list-style-type: none"> • Code de conduite modèle pour les fonctionnaires publics Elaboré d'ici au mois de décembre 2020 • Code de conduite modèle pour les fonctionnaires publics soumis au Conseil exécutif et adopté d'ici au mois de janvier 2021

Axe stratégique I

L'amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
<p>C Favoriser l'adoption du code de la conduite harmonisé pour les Agents des la fonction publique par les États Parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une étude pour identifier les Etats parties ayant des lacunes dans leur code de conduite pour les fonctionnaires publics et les Etats parties sans code de conduite pour les fonctionnaires publics Engager les Etats parties à aligner le code de la conduite existant avec le code de la conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir une vue détaillée et bien informée sur l'existence d'un code de conduite à travers tous les Etats parties (qui ont ratifié la convention) Code de conduite amélioré et renforcé pour les fonctionnaires publics, en conformité avec les meilleures pratiques et capable de parer à la corruption dans le service public 	<ul style="list-style-type: none"> Une étude de base menée d'ici au mois de juin 2020 pour : <ul style="list-style-type: none"> Identifiez les parties d'état sans code de conduite pour les fonctionnaires publics Lacunes en code de conduite pour les fonctionnaires publics dans les Etats parties ayant déjà un code de conduite existant pour les fonctionnaires publics La recommandation concernant des stratégies d'obtenir des Etats parties de s'adapter ou d'adopter le code de la conduite harmonisé Le nombre d'ateliers réussis tenu entre juin 2020 et décembre 2022 avec tous les Etats parties pour soutenir l'harmonisation de leur code de conduite pour les fonctionnaires publics avec le code de conduite modèle pour les fonctionnaires publics



Axe stratégique I

L'amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
<p>C Favoriser l'adoption du code de la conduite harmonisé pour les Agents des la fonction publique par les États Parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> Engager les Etats parties à aligner le code de la conduite existant avec le code de la conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics Engager les Etats parties sans code de conduite pour les fonctionnaires publics à adopter le code de la conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics 	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite amélioré et renforcé pour les fonctionnaires publics, en conformité avec les meilleures pratiques et capable de parer à la corruption dans le service public Existence d'un code de conduite pour les fonctionnaires publics, aligné avec les meilleures pratiques et capable de parer à la corruption dans le service public 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les Etats parties qui ont ratifié la convention devraient avoir harmonisé le code de conduite en place pour les fonctionnaires publics d'ici au mois de décembre 2022 Le nombre de missions de recommandation réussies effectuées entre juin 2020 et décembre 2022 pour amener les Etats parties (sans code de conduite pour les fonctionnaires publics) à adopter le code de la conduite modèle pour les fonctionnaires publics Le nombre d'ateliers réussis tenus entre juin 2020 et décembre 2022 pour aider les Etats parties à adopter le code de la conduite modèle pour les fonctionnaires publics

CADRE LOGIQUE (7/22)

Axes stratégiques I

Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>C Favoriser l'adoption du code de la conduite harmonisé pour les Agents des la fonction publique par les États Parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> Engager les Etats parties sans code de conduite pour les fonctionnaires publics à adopter le code de la conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics Commanditer et vulgariser les résultats des sondages réguliers sur l'état d'exécution (impact) des codes de conduite harmonisés pour les fonctionnaires publics à travers les Etats parties qui ont ratifié la convention 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un code de conduite pour les fonctionnaires publics, aligné avec les meilleures pratiques et capable de parer à la corruption dans le service public Plus grande adoption du code de conduite modèle pour les fonctionnaires publics à travers les Etats parties qui ont ratifié la convention 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les Etats parties qui ont ratifié la convention devraient avoir le code de conduite en place pour les fonctionnaires publics d'ici au mois de décembre 2022 Un sondage conduit annuellement, à compter de décembre 2020 pour : <ul style="list-style-type: none"> Evaluer le progrès fait par les Etats Parties dans l'adoption ou l'adaptant du code de conduite modèle pour les fonctionnaires publics Identifier les lacunes dans la domestication et la Faire une recommandation concernant des stratégies de combler les lacunes Evaluer l'impact de l'adoption du code de conduite modèle pour les fonctionnaires publics dans les Etats parties qui ont adopté ou adapté le code de conduite modèle

Axe stratégique I

Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
<p>d Élaborer et mettre en œuvre les stratégies pour faire face à la composante flux financiers illicites de la corruption</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les flux financiers illicites dans l'article 22 de la convention de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption • Engager les Etats parties qui ont déjà ratifié la convention initiale à ratifier la convention révisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Une plus large concentration de la convention africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption sur la lutte contre les flux financiers illicites • Adoption de la convention révisée par les Etats Parties 	<ul style="list-style-type: none"> • La clause pertinente du rapport de Mbeki incorporée dans la Convention et la convention modifiée approuvée par le Conseil Exécutif avant décembre 2020 • Le nombre de missions de recommandation réussies effectuées entre janvier 2021 et décembre 2022 pour engager les parties d'état (qui ont déjà ratifié AU-CPCC original) à ratifier la convention modifiée • Convention révisée doit entrer en vigueur d'ici au mois de décembre 2022 c.-à-d. le nombre minimum de ratifications exigées doit être obtenu avant décembre 2022

CADRE LOGIQUE (9/22)

Axes stratégiques I

Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>d Élaborer et mettre en œuvre les stratégies pour faire face à la composante flux financiers illicites de la corruption</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un programme d'activités pour opérationnaliser l'article 22 révisé de la convention destiné à combattre les flux financiers illicites 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un plan d'action pour faire face aux flux financiers illicites au sein des Etats parties 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration du programme avant juin 2021 pour faire face aux flux financiers illicites : <ul style="list-style-type: none"> Proposition de lois modèles devant être élaborées au sujet des marchés publics Renforcement de l'accès du public aux Budgets nationaux Un programme de plaidoyer/sensibilisation du public destiné à fournir des informations détaillées sur l'impact économique, social et politique des flux financiers illicites

Axes stratégiques II

Renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>a Renforcer la capacité des acteurs nationaux et régionaux de lutte contre la corruption à travers toutes les CER</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commander une étude en vue d'identifier le déficit de capacités dans la chaîne de prévention, d'enquêtes et de poursuites en matière de corruption à travers tous les États parties qui ont ratifié la Convention • Engager un consultant pour Élaborer des programmes de renforcement des capacités des régions en vue de renforcer les capacités des acteurs clés de la chaîne de prévention de la corruption, d'investigations et de poursuites • Mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités des régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des déficits de capacités à travers toutes les agences de la chaîne d'investigation et de poursuites • Élaboration de programmes de renforcement des capacités des régions • Mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités des régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de cinq études sur le déficit de capacités avant décembre 2019 • Cinq programmes de renforcement de capacités doivent être élaborés pour toutes les régions avant le mois de juin 2020 • Lancement et opérationnalisation des programmes de renforcement de capacités dans chacune des cinq régions avant le mois de janvier 2021

Axes stratégiques II

Renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
b Promouvoir le partage des connaissances et des expérience entre les acteurs nationaux et régionaux de lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des conférences annuelles pour les acteurs clés de la chaîne de prévention, d'investigations et de poursuites (en rapport avec les acteurs externes) en vue de faciliter le partage des expériences sur la lutte contre la corruption Organiser des ateliers régionaux et des conférences destinés aux acteurs clés de la chaîne de prévention, d'investigation et de poursuites pour faciliter le partage des expériences dans la lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un forum continental pour partager les expériences, les apprentissages et les meilleures pratiques dans la lutte contre la corruption Créer un forum continental pour partager les expériences, les apprentissages et les meilleures pratiques dans la lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une conférence annuelle de lutte contre la corruption chaque année, à partir de juin 2019 Organisation de deux ateliers régionaux chaque année en mars et septembre, à partir 2020
c Élaborer et rendre accessible les instruments et ressources en matière de lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> Créer un réseau de points focaux pour recueillir les données sur les actes de corruption et les infractions connexes par pays 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une base de données des points focaux (noms, email et numéros de téléphone) 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et engager les points focaux dans tous les États Parties. Mettre les coordonnées dans une base de données avant le mois de juin 2018

Axes stratégiques II

Renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>C Élaborer et rendre accessible les instruments et ressources en matière de lutte contre la corruption</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Débuter la collecte et l'analyse des données sur les actes de corruption et les infractions connexes par pays • Publier régulièrement et rendre accessible les données sur les actes de corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de la base de données sur les actes de corruption et les infractions connexes dans tous les États Parties • Publication de la base de données sur les actes de corruption sur le site web du CCUAC et mise à la disposition gratuite du public 	<ul style="list-style-type: none"> • Les données requises sur la corruption et la fréquence des rapports définies avant le mois de septembre 2018 • Formation des points focaux sur la collecte et l'analyse de données avant le mois de mars 2019 • Commencer la collecte des données d'ici le le mois de juin 2019 • Mise au propre de la base de données sur les actes de la corruption et harmonisation des données dans les États Membres avant le mois de septembre 2019 • Téléchargement chaque année sur le site internet de données propres, mise à la disposition du grand public avant le mois de septembre 2020, et ensuite, mise à jour annuelle chaque mois septembre

Axes stratégiques II

Renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>C Élaborer et rendre accessible les instruments et ressources en matière de lutte contre la corruption</p>	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les instruments existants de mesure de la corruption en ce qui concerne leur champ d'application tel que défini par la convention Développer de nouvelles méthodes d'analyser la nature et la portée de la corruption en Afrique Étude de base de conduite une fois tous les deux ans sur la conduite non conformiste et les comportements des acteurs principaux (par exemple les MNCs) opérant en Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> Une compréhension plus profond des outils courants de mesure de corruption - forces et faiblesses. Recommandations concernant l'amélioration Développement d'outils nouveaux et améliorés de mesure de corruption convenus au contexte de l'Afrique Compréhension améliorée des conducteurs et de l'impact fondamentaux des comportements non conformistes de MNCs, et recommandations concernant des actions prendre pour réduire/contrer les comportements non conformistes des MNCs 	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation de l'étude détaillée sur les instruments actuels de mesure de la corruption c.-à-d. les forces et les faiblesses et les recommandations pour leur amélioration d'ici le mois de décembre 2020 Les nouveaux outils de mesure de corruption (amélioré) en place avant le mois de décembre 2022 L'étude détaillée sur les comportements non conformistes des MNCs (conducteurs, impact et recommandations concernant la façon des faire face aux comportements non conformistes des, MNCs) doit être préparée avant le mois de juin 2021 Mises à jour bisannuelles de la Commission pour présenter un rapport chaque mois de juin

CADRE LOGIQUE (14/22)

La stratégie diminue II

Le renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
C Développer et rendre accessibles les outils et les ressources anti-corruption	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès des organismes nationaux de lutte contre la corruption aux bases de données internationales anti-corruption Intégrer le Plan de Communication 2018 du CCUAC dans le Plan stratégique 2018-2022 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès des organismes nationaux de lutte contre la corruption aux bases de données internationales pour renforcer la recherche et la poursuite des cas de corruption Un Plan stratégique cohérent et rationnel 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les bases de données internationales appropriées avant le mois de décembre 2017 Négocier et permettre d'accéder à tous les corps nationaux de lutte contre la corruption avant le mois de décembre 2018 Un Plan stratégique révisé intégrant le Plan de Communication 2018 d'ici à mars 2018

CADRE LOGIQUE (15/22)

La stratégie diminue III

Le renforcement des activités de coopération et de sensibilisation

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
<p>a Améliorer la conscience du grand public du rôle de l'ABC d'AU, développer et opérationnaliser une action pour soutenir la proclamation de 2018 année africaine de lutte contre la Corruption</p>	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication du CCUAC : <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation du grand public Enclenchement des dépositaires principaux Elaborer et finaliser le document conceptuel sur la proclamation de 2018 année de l'Afrique de l'Anti-Corruption Operationalization du document conceptuel sur la déclaration de 2018 année de l'Afrique de l'Anti-Corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Une stratégie de communication opérationnelle pour une meilleure sensibilisation sur le CCUAC et son rôle dans la lutte contre la corruption Plan structuré décrivant le rôle du CCUAC dans la mise en œuvre de la proclamation de 2018 année africaine de lutte contre la corruption Examen de progrès fait jusqu'ici, évaluation de ce qui doit toujours être fait et des nouvelles stratégies pour confronter de nouveaux défis de corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de communications et d'engagement des parties prenantes abordant les éléments proactifs et passifs développés avant le mois de décembre 2019 Stratégie de communications opérationnelle avant le mois de janvier 2018 Plan opérationnel finalisé et validé (Par la Commission de l'UA) intégrant la réaction de tous les membres du conseil avant le mois de décembre 2017 Plan d'action de suivi et cycle de revue pour suivre la réaction/le progrès prêts d'ici au mois de décembre 2017 Document conceptuel opérationnel d'ici au mois de janvier 2018

Axe stratégique III

Le renforcement des activités de coopération et de sensibilisation

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
b Renforcer les rapports et l'engagement du CCUAC avec les institutions de gouvernance de l'UA et les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Développe conjointement avec les acteurs internes le programme régional anti-corruption de l'Afrique pour 2021-2023 	<ul style="list-style-type: none"> Un programme structuré en place pour sensibiliser systématiquement sur la lutte contre la corruption dans les Etats parties 	<ul style="list-style-type: none"> Le programme régional anti-corruption développé et validé par le conseil avant le mois de décembre 2019
	<ul style="list-style-type: none"> Mette en application le programme régional anti-corruption pour l'Afrique 2021-2023 en même temps que les acteurs internes de l'UA 	<ul style="list-style-type: none"> Un programme structuré en place pour sensibiliser systématiquement et sur la lutte contre la corruption dans les Etats parties soit mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> L'action de suivi et le cycle de revue pour suivre l'état d'avancement en place avant le mois de décembre 2019 Programme régional anti-corruption opérationnel avant le mois de janvier 2020
	<ul style="list-style-type: none"> Nommer un personne focale du CCUAC pour l'architecture africaine de gouvernance (AAG) 	<ul style="list-style-type: none"> Personne focale coordonnant la participation du CCUAC à l'AAG en place 	<ul style="list-style-type: none"> Personne focale de l'Architecture africaine de gouvernance désignée avant le mois de juin 2018
	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnaliser la participation du CCUAC à l'Architecture africaine de gouvernement (AAG) 	<ul style="list-style-type: none"> Participation pleine et régulière du CCUAC dans l'Architecture africaine de gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> Programme en place décrivant la participation du CCUAC dans l'AAG avant le mois de décembre 2017 avec pleine participation avant le mois de janvier 2019

Axe stratégique III

Le renforcement des activités de coopération et de sensibilisation

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
b Renforcer les rapports et l'engagement du CCUAC avec les institutions de gouvernance de l'UA et les partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les programmes potentiels pour la collaboration commune avec la cour africaine et l'UNECA dans les domaines de l'élaboration et de l'exécution par exemple, la stratégie de communications avec la cour africaine	<ul style="list-style-type: none">• Aider le CCUAC à faire face aux contraintes de personnel tout en renforçant la collaboration avec d'autres organes	<ul style="list-style-type: none">• Liste des programmes potentiels (du plan stratégique) pour la collaboration commune dans la conception et l'exécution prête avant le mois de septembre 2018

Axe stratégique III

Le renforcement des activités de coopération et de sensibilisation

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
C Renforcer les rapports du CCUAC avec les acteurs es externes	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et localiser des partenaires extérieurs potentiels appuis dans les domaines du financement, du renforcement des capacités et de l'exécution de programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une approche structurée pour assurer un engagement cohérent avec les acteurs externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des partenaires externes accomplie d'ici au mois de juin 2018
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer de nouvelles stratégies de partenariat entre le CCUAC et les acteurs externes à travers tous les secteurs identifiés pour mener des dialogues structurés 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une approche structurée pour assurer un engagement cohérent avec les acteurs externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation et mise en place des stratégies de partenariat pour traiter des questions de financement, de renforcement des capacité et d'exécution de programmes d'ici au mois de septembre 2018
	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnaliser de Nouvelles stratégies d'association à travers tous les trois secteurs identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une approche structurée pour assurer un engagement cohérent avec les acteurs externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles stratégies de partenariat opérationnelles avant le mois de décembre 2017
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre une stratégie pour renouer et renforcer les rapports tendus avec les partenaires externes critiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement renouvelés et rapports renforcés avec les partenaires précédents 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une Stratégie pour renouer des partenariats tendus avant le mois de septembre 2017 • Stratégie opérationnelle pour le mois de décembre 2018

Axes stratégiques IV

Le renforcement des capacités institutionnelles du Conseil et du Secrétariat.

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
a Remédier aux contraintes de ressource du secrétariat et augmenter ses possibilités de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser et valider une structure provisoire de mise en œuvre pour soutenir le secrétariat dans la réalisation de la stratégie 2018-2022 et du plan d'exécution Engagez les associés externes pour la Structure provisoire de réalisation afin de faciliter l'exécution du plan stratégique par des détachements ou pour diriger l'approvisionnement Procéder à l'analyse et l'audit du rôle-spécifique des lacunes de qualification pour tous le personnel de secrétariat du CCUAC et les membres du conseil 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les possibilités de réalisation du CCUAC Renforcez les possibilités de réalisation du CCUAC Identifier les lacunes d'aptitudes en vue de les combler, en renforçant de ce fait les capacités du CCUAC 	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser et valider la structure provisoire de réalisation du CCUAC d'ici au mois de juin 2018 Structure provisoire de réalisation entièrement dotée de personnel d'ici au mois de décembre 2018 Engager un consultant externe pour effectuer une évaluation d'espace de qualifications d'ici au mois de septembre 2019 Le rapport d'évaluation des lacunes de qualification et les recommandations prêts avant le mois de décembre 2019

CADRE LOGIQUE (20/22)

Axes stratégiques IV

Le renforcement des capacités institutionnelles du Conseil et du Secrétariat.

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
a Le renforcement des capacités techniques du Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités pour combler des lacunes de qualifications s identifiées pour tout le personnel du CCUAC Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de transition (y compris un programme d'intégration pour les nouveaux membres du conseil pour assurer la continuité dans l'exécution des initiatives stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les lacunes d'aptitudes en vue de les combler, en renforçant de ce fait les capacités du CCUAC Assurer l'exécution continue des affaires du CCUAC en tant qu'activités habituelles et initiatives stratégiques avec une rupture minimale entre les changements de conseil 	<ul style="list-style-type: none"> Le programme de développement des capacités (basé sur les recommandations du consultant) doit être élaboré avant le mois de mars 2020 Programme de développement des capacités opérationnel avant le mois de juin 2020 Finalisation du Plan de transition du Conseil d'ici à décembre 2018 Démarrage de la mise en œuvre du Plan de transition du Conseil d'ici à janvier 2019

CADRE LOGIQUE (21/22)

Axes stratégiques l'IV

Le renforcement des capacités institutionnelles du Conseil et du Secrétariat.

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
b Définir la structure de gouvernance entre le Conseil et le Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une structure de gouvernement pour la planification et la production de rapport entre le conseil consultatif et le secrétariat exécutif • Définir les relations de production de report entre le conseil consultatif, le secrétariat exécutif et le département des affaires politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir clairement les rôles du conseil et du secrétariat pour assurer le fonctionnement sans heurt du CCUAC • Renforcer l'indépendance de l'ABC d'AU tout en renforçant les relations de travail avec le département des affaires politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Structure de gouvernance entre le conseil consultatif et le Secrétariat exécutif en place d'ici au mois de décembre 2017 • La structure des relations hiérarchiques entre le conseil consultatif, le secrétariat exécutif et le département des affaires politiques développée et intégrée avec tous les acteurs d'ici au mois de juin 2018

Axe stratégique III

Le renforcement des capacités institutionnelles du Conseil et du secretariat

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
<p>d Assurer la fourniture à temps de locaux qui répondent aux exigences opérationnelles du conseil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et opérationnalisation des activités du Comité conjoint de Facilitation • Développer et obtenir l'approbation des plans architecturaux finals • Démarrage de la construction du siège du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption (UA-CCC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un Comité composé du CCUAC, de la Commission de l'UA et des représentants du gouvernement de la Tanzanie, chargé de mettre en application l'accord de siège • Les plans architecturaux et le calendrier de construction du siège du CCUAC développés et approuvés par le Comité conjoint de Facilitation • Construction des locaux permanents démarrée 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les membres du Comité conjoint de Facilitation d'ici au mois de juin 2018 • Le Comité conjoint de Facilitation constitué et opérationnel d'ici au mois de juin 2018 • Plans architecturaux et calendrier de construction en place d'ici au mois de juin 2020 • Mobilisation de l'entrepreneur au site et commencement de la construction des locaux du siège du CCUAC d'ici au mois de juin 2022



EXAMEN DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022 PAR RAPPORT AU PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063

EXAMEN DU PLAN STRATÉGIQUE DU CCUAC PAR RAPPORT À L'AGENDA 2063 DE L'UA ET LE PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE (1/5)



aspiration 3 : Une Afrique de la Bonne Gouvernance, de la Démocratie, du Respect des Droits de l'Homme, de la Justice et de l'État de Droit

Plan de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA

Objectif et domaine de priorité

Objectif 2023

Objectif 11 : **National :**
Renforcement des valeurs et des pratiques démocratiques, des principes universels des Droits de l'homme, de la Justice et de l'État de droit

- **Au moins 70% des populations croient que leurs capacités ont été renforcées et qu'elles tiennent les dirigeants responsables**
- **Au moins 70% des populations estiment que l'information est libre et la liberté d'expression réelle**

Domaine de priorité (1)
Les valeurs et les pratiques démocratiques sont la norme

Plan de mise en œuvre et Stratégie 2018-2022

Axes stratégiques

Objectifs

Activités

- **Axes stratégiques III :**
 Activités de coopération et de sensibilisation

- **Objectif IIIa :**
 Accroître la sensibilisation du grand public sur le rôle du CCUAC ; élaborer et déclencher une action en vue de soutenir la proclamation de 2018 Année africaine de Lutte contre la Corruption

1 : Élaborer une stratégie de communication du CCUAC:

- Sensibilisation du grand public
- Implication des acteurs clés

2 : Élaborer et valider la note d'orientation sur la proclamation de 2018 comme Année africaine de Lutte contre la Corruption

3 : Opérationnaliser la note d'orientation sur la proclamation de 2018 Année de africaine de la Lutte contre la Corruption

- Proposition d'activités de traitement ; d'activités préparatoires ; d'activités de gestion des connaissances ; d'activités de plaidoyer et de sensibilisation et d'activités de financement

EXAMEN DU PLAN STRATÉGIQUE DU CCUAC PAR RAPPORT À L'AGENDA 2063 DE L'UA ET LE PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE (2/5)



Aspiration 3 : Une Afrique de la Bonne Gouvernance, de la Démocratie, du Respect des Droits de l'Homme, de la Justice et de l'État de Droit

Plan de mise en œuvre de l'Agenda 2063

Objectif et
domaine
prioritaire

Objectif 2023

Objectif 11 :
**Renforcement
des valeurs et
des pratiques
démocratiques, des
principes
universels
des Droits de
l'Homme, de
la Justice et
de l'État de
droit**

**Domaine
prioritaire (1)**
**Les valeurs et
les pratiques
démocratiques
sont la
norme**

Continental

- **Les organes de l'AAG sur la gouvernance sont totalement fonctionnels et opérationnels**

Stratégie 2018-2022 du CCUAC et Plan de mise en œuvre

Axes stratégiques

Objectifs

Activités

- **Axes stratégiques III :**
Renforcement des activités de coopération et de sensibilisation

- **Objectif IIIb:**
Renforcer les relations et l'engagement du CCUAC avec les acteurs et les institutions de la gouvernance de l'Union africaine

- 3 :**Nommer une personne focale du CCUAC pour l'Architecture africaine de Gouvernance (AAG)
- 4 :** Opérationnaliser la participation du CCUAC à l'Architecture africaine de Gouvernance (AAG)

EXAMEN DU PLAN STRATÉGIQUE DU CCUAC PAR RAPPORT À L'AGENDA 2063 DE L'UA ET LE PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE (3/5)



Aspiration 3 : Une Afrique de la Bonne Gouvernance, de la Démocratie, du Respect des Droits de l'Homme, de la Justice et de l'État de Droit

Plan de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA

Objectif et domaine prioritaire	Objectif 2023
<p>Objectif 12 : Mise en place à tous les niveaux d'institutions compétentes et d'un leadership nouveau</p> <p>Domaine prioritaire (1) Institutions et leadership</p>	<p>National :</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins 70% du public reconnaît que le service public est professionnel, capable, neutre et exempt de corruption

Stratégie 2018-2022 du CCUAC et Plan de mise en œuvre

Axes stratégiques	Objectifs	Activités
<ul style="list-style-type: none"> Axes stratégiques I : Amélioration du cadre juridique pour lutter contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Objectif Ic: Favoriser l'adoption, par les États Parties d'un code de Conduite harmonisé pour les agents publics 	<p>1 : Élaborer et adopter un Code de Conduite harmonisé au profit des agents publics</p> <p>3 : Engager les États Parties disposant d'un Code de Conduite des agents publics à aligner le Code de Conduite existant sur le Code de Conduite harmonisé des agents publics</p> <p>4 : Engager les États Parties ne disposant pas de Code de conduite pour les agents publics à adopter le Code de la Conduite harmonisé des agents publics</p> <p>5 : Diffuser les résultats des enquêtes régulières sur l'état de la mise en œuvre (et l'impact) des Codes de Conduite harmonisés des Agents publics auprès des États parties qui ont ratifié la convention</p>

EXAMEN DU PLAN STRATÉGIQUE DU CCUAC PAR RAPPORT À L'AGENDA 2063 DE L'UA ET LE PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE (4/5)



aspiration 3 : Une Afrique de la Bonne Gouvernance, de la Démocratie, du Respect des Droits de l'Homme, de la Justice et de l'État de Droit

Plan de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA

Objectif et domaine prioritaire

Objectif 12 :
Mise en place à tous les niveaux d'institutions compétentes et d'un leadership nouveau

Domaine prioritaire (1)
Institutions et leadership

Objectif 2023

Continental

- Au moins 70% des Etats Membres mettent en oeuvre la convention de l'UA sur la Prévention et la Lutte contre la corruption**

Stratégie 2018-2022 du CCUAC et Plan de mise en œuvre

Axes stratégiques

- Axes stratégiques I :**
 Renforcement du cadre juridique pour lutter contre la corruption

Objectifs

- Objectif Ib :**
 Favoriser et encourager l'adoption par les États Parties d'un cadre juridique efficace et approprié

Activités

- 1 :** Adopter la loi modèle (élaborée avec l'appui de la CEA) en vue d'appuyer une domestication appropriée de la Convention par les États Parties
- 2 :** Diffuser une loi de référence et encourager les parties disposant d'un cadre juridique de lutte contre la corruption à s'adapter à la loi modèle
- 3 :** Diffuser une loi de référence et encourager les États Parties ne disposant pas de cadre juridique de lutte contre la corruption à adopter une loi modèle adéquate

EXAMEN DU PLAN STRATÉGIQUE DU CCUAC PAR RAPPORT À L'AGENDA 2063 DE L'UA ET LE PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE (5/5)



Aspiration 3 : Une Afrique de la Bonne Gouvernance, de la Démocratie, du Respect des Droits de l'Homme, de la Justice et de l'État de Droit

Plan de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA

Stratégie 2018-2022 du CCUAC et Plan de mise en œuvre

Objectif et domaine prioritaire	Objectif 2023	Axes stratégiques	Objectifs	Activités
<p>Objectif 12 : Mise en place à tous les niveaux d'institutions compétentes et d'un leadership nouveau</p> <p>Domaine prioritaire (1) Institutions et Leadership</p>	<p>Continental</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins 70% des Etats Membres mettent en œuvre la Convention de l'UA sur la Prévention et la Lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Axes stratégiques I : Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Objectif Ib : Favoriser et encourager l'adoption, par les Etats Parties, d'un cadre juridique approprié et efficace 	<ul style="list-style-type: none"> 4 : Demander des études annuelles pour analyser le niveau de domestication de la loi modèle (et de la convention) par les États Parties qui ont ratifié la Convention 5 : Instituer un programme annuel pour identifier et reconnaître les efforts des États Parties disposant des meilleures pratiques dans la mise en œuvre des dispositions de la convention durant les sommets de l'UA, les ateliers et la conférence annuelle sur la lutte contre la corruption



EXAMEN DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022 PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE (1/8)



Objectifs et buts de l'AAG

Stratégie du CCUAC 2018-2022 et Plan de mise en oeuvre

Objectifs	Axes stratégiques	Objectifs	Activités
<p>1 Accélérer la ratification, la domestication, la mise en œuvre et le suivi des Instruments africains des Valeurs partagées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Axes stratégiques I : Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif Ia : Encourager la ratification de la convention par les États membres de l'Union Africaine 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 : Effectuer des missions de plaidoyer en faveur de la ratification de la Convention dans les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention • 2 : Suivre l'état de la ratification de la convention au sein des États Membres de l'Union africaine et produire des rapports annuels au profit du Conseil exécutif
<p>2 Renforcer la synergie, la coordination, la coopération et l'harmonisation des Instruments des Valeurs partagées entre les organes de l'UA, les institutions et les CER sur la démocratie, la gouvernance, les droits de l'homme et les affaires humanitaires.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • objectif Ib : Favoriser et encourager l'adoption, par les États Parties, du cadre juridique efficace et approprié 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 : Adopter la loi de référence (élaborée avec l'appui de la CEA) pour favoriser une domestication adéquate de la Convention par les États Parties • 2 : Transmettre des lois de référence et encourager les États Parties disposant d'un cadre légal existant de lutte contre corruption à adapter la loi de référence • 3 Transmettre des lois de référence et encourager les États Parties ne disposant pas de cadre juridique de lutte contre la corruption à adopter une loi de référence appropriée • 4 : Commander des études annuelles pour analyser le niveau de domestication de la loi de référence (et de la convention) par les États Parties qui ont ratifié la convention

EXAMEN DU PLAN STRATÉGIQUE DU CCUAC PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE (2/8)



Objectifs et buts d'AAG

Stratégie du CCUAC2017- 2021 et Plan de mise en oeuvre

Objectifs	Axes stratégiques	Objectifs	Activités
<p>1 Accélérer la ratification, la domestication, la mise en œuvre et le suivi des Instruments des Valeurs partagées de l'UA</p>	<ul style="list-style-type: none"> Axes stratégiques I : Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Objectif Ib : Favoriser et encourager l'adoption, par les États Parties, d'un cadre juridique approprié et efficace 	<ul style="list-style-type: none"> 1 : Adopter la loi de référence (élaborée avec l'appui de la CEA) en vue de favoriser une domestication adéquate de la convention par les États Parties 2 : Transmettre des lois de référence et encourager les États Parties disposant d'un cadre légal existant de lutte contre corruption à adapter la loi de référence 3 : Transmettre des lois de référence et encourager les États Parties ne disposant pas de cadre juridique de lutte contre la corruption à adopter une loi de référence appropriée
<p>2 Renforcer la synergie, la coordination, la coopération et l'harmonisation des Instruments des Valeurs partagées entre les organes de l'UA, les institutions et les CER sur la démocratie, la gouvernance, les droits de l'homme et les affaires humanitaires</p>		<ul style="list-style-type: none"> objectif Ic : Encourager l'adoption du Code de Conduite harmonisé des Agents publics par les États Parties 	<ul style="list-style-type: none"> 1 : Élaborer et adopter un Code de Conduite harmonisé au profit des Agents publics 2 : Mener une étude en vue d'identifier les États Parties ayant des lacunes existantes dans le Code de conduite des Agents publics et les États Parties ne disposant pas de Code de conduite pour les Agents publics 3 : Engager les États Parties à aligner le Code de Conduite existant sur le Code de conduite harmonisé pour les Agents de la fonction publique

EXAMEN DU PLAN STRATÉGIQUE DU CCUAC PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE(3/8)



Objectifs et buts de l'AAG

Stratégie 2018-2022 du CCUAC et Plan de mise en oeuvre

Objectifs	Axes stratégiques	Objectifs	Activités
<p>1 Accélérer la ratification, la domestication, la mise en œuvre et le suivi des instruments des Valeurs Partagées de l'UA</p>	<ul style="list-style-type: none"> Axes stratégiques I : Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Objectif Ic : Favoriser l'adoption, par les États Parties, du Code de Conduite harmonisé pour les Agents publics 	<ul style="list-style-type: none"> 4: Engager les États Parties ne disposant pas de Code de conduite pour les Agents publics à adopter le Code de la Conduite harmonisé des fonctionnaires publics
<p>2 Renforcer la synergie, la coordination, la coopération et l'harmonisation des Instruments des Valeurs Partagées entre les organe de l'UA, les institutions et les CER sur la démocratie, la gouvernance, les droits de l'homme et les affaires humanitaires</p>			<ul style="list-style-type: none"> 5 : Faire diffuser les résultats des enquêtes régulières sur l'état de la mise en application (et l'impact) des Codes de conduite harmonisés des Agents publics dans les États Parties qui ont ratifié la convention

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE (4/8)



Objectifs et buts de l'AAG

Stratégie 2018-2022 et Plan de mise en œuvre

Objectifs

Axes stratégiques

Objectifs

Activités

3 Améliorer la capacité des organes et institutions de l'UA et des CER, à soutenir les États Membres pour renforcer la gouvernance et consolider la démocratie à travers la mise en œuvre du plan d'actions sur les Valeurs Partagées

• **Axes stratégie II :**
Renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption

• **Objectif IIa :**
Renforcer la capacité des acteurs nationaux et régionaux de lutte contre la corruption à travers tous les CER

• **Objectif IIb :**
Encourager le partage de connaissance et d'expériences entre les acteurs nationaux et régionaux de lutte contre la corruption

- **1 :** Commander une étude en vue d'identifier le déficit de capacités régionales dans la chaîne de prévention, d'enquête et de poursuite à travers tous les États Parties qui ont ratifié la convention
- **2 :** Engager un Consultant pour élaborer les programmes de renforcement de capacités régionales en vue de développer les capacités des acteurs de la chaîne de prévention, d'enquête et de poursuite
- **3 :** Mettre en œuvre les programmes de renforcement des capacités régionales

- **1 :** Organiser des conférences annuelles au profit des acteurs clés tels que les organismes de lutte contre la corruption et d'application de loi et le système judiciaire de la chaîne de prévention, poursuite, (en collaboration avec des partenaires externes) afin de faciliter le partage d'expériences sur la lutte contre la corruption
- **2 :** Organiser des ateliers régionaux à l'intention des acteurs clés de la chaîne de prévention, d'enquête et de poursuite afin de faciliter le partage des expériences sur la lutte contre la corruption

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE (5/8)



Objectifs et buts d'AAG

Stratégie du CCUAC 2018-2022 et Plan de mise en œuvre

Objectifs	Axes stratégiques	Objectifs	Activités
<p>3 Améliorer la capacité des organes et institutions de l'UA et des CER à appuyer les États Membres en vue de renforcer la gouvernance et consolider la démocratie à travers la mise en œuvre de l'agenda des Valeurs africaines artagées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Axes stratégiques II : Renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif IIc : Élaborer et rendre accessibles les instruments et ressources en matière de lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 : Établir un réseau de points focaux pour recueillir les données sur les actes de corruption et les infractions connexes par pays • 2 : Débuter la collecte et l'analyse des données sur les actes de corruption et les infractions connexes par pays • 3 : Publier régulièrement et rendre accessibles les données sur les actes de corruption • 4 : Évaluer les instruments existants de mesure de corruption en ce qui concerne leur champ d'application tel que défini par la Convention • 5 : Élaborer de nouvelles méthodes d'analyse sur la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique • 1 : Effectuer une étude de référence une fois tous les deux ans sur la conduite et les comportements non éthiques des acteurs clés (par exemple les compagnies multinationales) opérant en Afrique • 7 : Faciliter l'accès des organismes nationaux de lutte contre la corruption aux bases de données internationales de lutte contre la corruption

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE (6/8)



Objectifs et buts de l'AAG

Stratégie 2018-2022 du CCUAC et Plan de mise en œuvre

Objectifs

Axes stratégiques

Objectifs

Activités

4 Améliorer la participation communautaire et l'engagement citoyen dans la réalisation de la démocratie, de la gouvernance et du respect des droits de l'homme et des peuples

• **Axes stratégiques III :**
Renforcement des activités de coopération et de sensibilisation

• **Objectif IIIa:**
Sensibiliser sur le rôle du CCUAC ;
Élaborer et exécuter un plan d'action pour appuyer la proclamation de 2018 Année africaine de Lutte contre la Corruption

1 : Élaborer une stratégie de communication du CCUAC :
– Sensibilisation du grand public
– Implication des acteurs clés
2 : Élaborer et valider le document d'orientation la proclamation de 2018 Année africaine de Lutte contre la Corruption
3 : Opérationnaliser le document d'orientation sur la proclamation de 2018 Année africaine de Lutte contre la Corruption
– Proposition d'activités de traitement
– Proposition d'activités préparatoires ;
– Proposition d'activités de gestion des connaissances ;
– Renforcement des activités de coopération et de sensibilisation ; et
– Proposition d'activités de financement

5 Produire, gérer et diffuser l'information sur l'agenda des Valeurs africaines partagées, la gouvernance démocratique en Afrique

EXAMEN DU PLAN STRATÉGIQUE DU CCUAC PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE (7/8)



Objectifs et buts d'AAG

Stratégie 2018-2022 du CCUAC et Plan de mise en oeuvre

Objectifs

Axes stratégiques

Objectifs

Activités

6 Coordonner l'évaluation et les rapports sur la mise en œuvre et la conformité aux principes de l'UA sur la gouvernance et la démocratie tels que prévus par les articles 44, 45 et 49 de la CADHP

- **Axes stratégiques I :** Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption

- **Objectif Ib:** Favoriser et encourager l'adoption, par les États Parties d'un cadre juridique approprié et efficace
- **Objectif Ic:** Favoriser l'adoption du Code de Conduite harmonisé pour les agents publics

4. Commander des études annuelles pour analyser le niveau de domestication de la loi de référence (et de la convention) par les États Parties qui ont ratifié la convention
5. Commander et diffuser les résultats des enquêtes régulières sur l'état de la mise en application (et l'impact) des codes de conduite harmonisés des agents de la fonction publique dans les États Parties qui ont ratifié la convention

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE(8/8)



Objectifs et buts d'AAG

Stratégie 2018-2022 du CCUAC et Plan de mise en oeuvre

Objectifs

Axes stratégiques

Objectifs

Activités

7 Promouvoir le dialogue et partager les leçons comparables, les tendances, les défis, les opportunités et les perspectives pour le renforcement de la gouvernance et de la démocratie parmi des États Membres

• **Axes stratégiques II :**
Renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption

• **Objectif IIb:**
Encourager le partage de connaissances et d'expériences entre les acteurs de la lutte contre la corruption dans chaque CER

1 : Organiser des conférences annuelles au profit des acteurs clés tels que les organismes de lutte contre la corruption et d'application de loi et le système judiciaire de la chaîne de prévention, poursuite, (en collaboration avec des partenaires externes) afin de faciliter le partage d'expériences sur la lutte contre la corruption

2 : Organiser des ateliers régionaux à l'intention des acteurs clés de la chaîne de prévention, d'enquête et de poursuite afin de faciliter le partage des expériences sur la lutte contre la corruption

FIN

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2018-01-26

Activity Report of the African Union Advisory Board on Corruption (AUABC)

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8425>

Downloaded from African Union Common Repository